



Fiche Mission

Service Civique Lire et faire lire

Intitulé :

Accompagnement du développement de Lire et faire lire

Domaine :

Solidarité, éducation, culture

Objectif d'intérêt général :

Promouvoir la lecture plaisir auprès des enfants (des écoles et d'autres structures éducatives) et favoriser le lien intergénérationnel entre enfants et lecteurs bénévoles de plus de 50 ans.

Action de la Ligue de l'enseignement /Action de l'UNAF:

Aux côtés de l'UNAF, la Ligue de l'enseignement ou Aux côtés de la Ligue de l'enseignement, l'UNAF anime Lire et faire lire, un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

Des bénévoles de plus de 50 ans interviennent auprès de jeunes enfants pour des lectures à haute voix afin de leur transmettre le plaisir du livre.

Mission :

En accord avec le Ministère de la culture et le Ministère de l'éducation nationale, le Plan de développement « Lire et faire lire X 4 » a pour objectif de faire bénéficier un million d'enfants des lectures des bénévoles. Il s'agit de multiplier par 4 les effectifs actuels.

La mission de développement a pour but de recruter des lecteurs de plus de 50 ans sur l'ensemble du territoire national ainsi que des structures éducatives prêtes à accueillir ces bénévoles.

En appui au coordinateur départemental, le volontaire contribue à mobiliser dans le département de nouveaux bénévoles et participe à leur accueil.

Il intervient également en appui des salariés coordinateurs du programme de Lire et faire lire auprès des équipes éducatives des structures éducatives, sociales et culturelles du département dans la démarche de conventionnement.

Pour ce recrutement, il accompagne la mise en place à l'échelle départementale de la campagne de communication du Plan de développement et soutient la sensibilisation des médias à l'opération. Il bénéficie, dans cette campagne, de la participation d'écrivains, ambassadeurs de Lire et faire lire dans leur région.

Attention ! Les missions de service civique sont ouvertes à tous les jeunes de 16 à 25 ans, quelque soit leur niveau de qualification, ou leur niveau de formation. Les volontaires ne doivent pas être recrutés sur des compétences, ni pour un poste à responsabilités. Ils viennent appuyer le travail effectué par le coordinateur en place.

Terrains d'intervention :

Associations de seniors, événements associatifs et culturels (salon du livre, forum des associations...), établissements scolaires, structures éducatives et petite enfance, bibliothèques et médiathèques, structures médico-sociales.

Secteur(s) concerné(s) en interne :

- Lire et faire lire
- Education
- Culture

- Vie associative
- Petite enfance

Notes sur la mission :

La mission de développement s'articule avec celle de participation au programme Lire et faire lire si elle est déjà engagée sous la responsabilité du coordinateur départemental Lire et faire lire.

C'est au coordinateur départemental d'assurer la cohérence du programme Lire et faire lire et d'en assumer la conduite administrative, financière et politique.

NB :

- Lire et faire lire national ou le développeur régional pourra assurer la formation initiale des volontaires en concertation avec la coordination départementale Lire et faire lire.

- En 2013, 50 missions pourront être soutenues, en privilégiant les perspectives de développement envisagées par département.

- Une contribution mensuelle financière de l'association Lire et faire lire nationale sera versée aux départements engagés dans le Plan de développement « Lire et faire lire X 4 ».

Toute personne de 16 à 25 ans qui souhaite s'engager peut effectuer son Service Civique. Il n'y a pas de conditions de diplôme.

Le Service Civique est ouvert aux jeunes de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne. Pour les jeunes originaires de l'extérieur de l'Union Européenne, il faut justifier d'un an de résidence régulière en France.

Une mission de Service Civique dure de 6 à 12 mois.

L'Etat verse au volontaire SC 442,11 € net,, auxquels s'ajoutent 100,46 € de la structure d'accueil et selon ressources 100,64 €.

Les volontaires bénéficient d'un accompagnement tout au long de la mission et de journées de formation civique.